



Parcs naturels du Massif central

Avec le concours financier de



L'opération « Développer l'attractivité des parcs du Massif central » est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Commissariat du Massif central

Proposer une offre d'accueil innovante et différenciante des parcs du Massif central

Rapport de phase 1 et 2

Novembre 2022

PRÉAMBULE

L'inter-parcs Massif central (IPAMAC) est une association (loi 1901) créée en 1998. Elle met aujourd'hui en réseau 12 parcs naturels dans le territoire du Massif central (11 parcs naturels régionaux et le parc national des Cévennes).

L'IPAMAC met en œuvre des projets concrets et innovants sur trois axes :

- La préservation et la valorisation des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique,
- L'attractivité et le développement territorial,
- Le tourisme durable et en particulier l'itinérance.

Alors que les parcs situés en montagne ont traditionnellement des difficultés à maintenir leur population, un afflux de nouvelles populations a été constaté suite aux confinements sanitaires (migrants COVID, réfugiés climatiques, retraités cherchant la quiétude...). Dans ce contexte, 10 parcs de l'IPAMAC (Morvan, Pilat, Monts d'Ardèche, Haut-Languedoc, Grands Causses, Aubrac, Millevaches en Limousin, Périgord-Limousin, Livradois-Forez et Volcans d'Auvergne) ont souhaité initier une étude visant à mieux connaître les nouveaux arrivants, à analyser les politiques d'accueil en leur faveur et à identifier des actions pour rendre leurs territoires plus attractifs.

La méthodologie de l'étude est la suivante :

- Phase 1 :
 - Comité technique de lancement
 - Entretiens préalables avec chacun des 10 parcs, centrés sur :
 - la connaissance de l'attractivité résidentielle du parc, du profil des nouveaux arrivants et partants et des facteurs et freins à l'attractivité résidentielle
 - les politiques d'accueil conduites par le PNR et les autres collectivités locales ou partenaires ;
 - Constitution d'un atlas cartographique à l'échelle des PNR du Massif central, présentant des indicateurs clefs, et prise en compte des principales sources bibliographiques récentes sur le sujet ;
 - Comité technique n°2 : restitution de la phase 1 et préparation de la phase 2 ;
- Phase 2 :
 - Questionnaire en ligne auprès d'un panel de nouveaux habitants des PNR ;
 - « Immersion » dans trois territoires de PNR : réunion de travail avec les partenaires locaux, entretiens avec de nouveaux habitants et visite d'un éco-quartier ;
 - Comité technique n°3 de restitution de la phase 2 et de préparation de la phase 3.
- Phase 3 (à venir) :
 - Séminaire de travail sur les actions à mettre en place à l'échelle de l'IPAMAC ;
 - Comité technique n°4 ;
 - Séminaire de restitution.

I. RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE

1. Méthode

Pour alimenter la réflexion sur le profil des ménages s'installant dans les parcs et leurs motivations et critères de choix d'installation, un questionnaire en ligne a été diffusé par les parcs, soit directement auprès de leurs bases de contacts, soit via leurs outils de communication, soit en mobilisant leurs partenaires (EPCI, chambres consulaires, associations, etc.).

Cette enquête a été diffusée de la mi-juillet à la fin août 2022.

Deux « publics » étaient ciblés :

- les ménages qui se sont installés depuis moins de 5 ans dans l'un des 10 PNR de l'IPAMAC associés à l'étude ou l'ayant au contraire quitté au cours des 5 dernières années. Afin de ne pas orienter les réponses des ménages (questions sur la notoriété des parcs), la présentation du questionnaire ne précisait pas que l'enquête était ciblée sur les ménages ayant intégré ou quitté un parc. Certains répondants ont donc nécessairement été hors cible (voir présentation des profils plus bas).
- les ménages envisageant de s'installer dans l'un des territoires de l'étude IPAMAC. Pour ce public, seule était possible une diffusion ciblée par les parcs et leurs partenaires.

2. Les répondants

a. 225 personnes installées récemment dans l'IPAMAC ont répondu à l'enquête ainsi que 9 candidats à l'installation

Au total, 267 réponses ont été reçues pour l'enquête diffusée en ligne.

- **42 enquêtés hors cible**

42 ne correspondaient pas au champ de l'enquête :

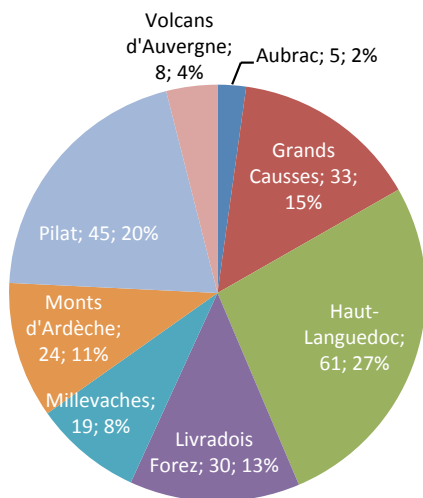
- 16 ménages ont déménagé au sein d'un PNR
- 12 ont déménagé entre deux PNR
- 14 ménages ne résident pas actuellement ni ne résidaient il y a 5 ans dans un PNR de l'IPAMAC.

Les 225 réponses valides émanent uniquement de ménages résidant actuellement dans l'IPAMAC. Les ménages ayant quitté récemment un territoire de parc ne sont donc pas représentés, ce qui s'explique notamment par le mode de diffusion.

Les candidats à l'installation sont également faiblement représentés puisque seules 9 réponses ont été reçues.

- **Une inégale représentation des parcs impliqués dans l'étude**

Ventilation des nouveaux arrivants enquêtés par PNR



Parmi les ménages résidant actuellement dans l'IPAMAC, ce sont ceux du PNR du Haut-Languedoc qui ont été le plus mobilisés au sein de l'enquête puisqu'ils représentent 27 % de l'échantillon valide (61 répondants). S'en suivent ceux du PNR du Pilat à 20 % (45 répondants), ceux du PNR des Grands Causses à 15 % (33 répondants), du PNR du Livradois-Forez à 13 % (30 répondants) et du PNR des Monts d'Ardèche à 11 % (24 répondants).

Les PNR de Millevalches, des Volcans d'Auvergne et de l'Aubrac sont les moins représentés au sein de l'enquête puisque, avec respectivement 8 et 5 réponses, ils ne représentent que 6 % des réponses.

Par ailleurs, deux PNR sont totalement absents de l'échantillon : PNR du Morvan et PNR du Périgord-Limousin¹.

b. Une surreprésentation des actifs, artisans, cadres et agriculteurs parmi les répondants

Avertissement : les données sur le profil des répondants ne sont pas à extrapoler à l'ensemble des arrivants dans un parc du Massif Central. En effet, le mode de diffusion de l'enquête induit probablement un biais en termes de représentativité, notamment une représentation plus importante des classes d'âge actives et en lien avec les collectivités territoriales.

- **Une nette majorité de femmes parmi les répondants**

69 % des répondants indiquent être des femmes et 31 % des hommes.

- **Des répondants d'âge actif**

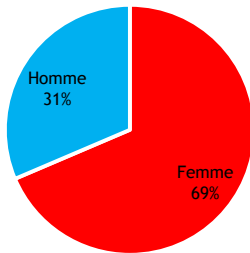
61 % des répondants sont âgés d'entre 30 et 49 ans, dont 35 % ont entre 30 et 39 ans et 26 % ont entre 40 et 49 ans. Les jeunes entre 20 et 29 ans sont représentés à 18 % et les 50-59 ans à 12 %, tandis que les séniors de plus de 60 ans sont faiblement représentés, à 9 %. Les jeunes de moins de 20 ans sont absents de l'échantillon de l'enquête.

Ceci confirme le biais de représentativité de l'échantillon. En effet, une étude de l'INSEE réalisée en 2010 à l'échelle du Massif Central² avait montré une attractivité plus marquée pour les 55-70 ans. Bien qu'anciennes et non totalement comparables au regard de la méthode et de la nomenclature, ces données font ressortir la spécificité de l'échantillon d'enquête.

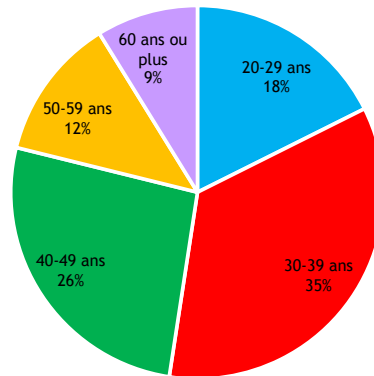
¹ Y compris parmi les ménages « hors cible ».

² INSEE Auvergne, les dossiers n°29, atlas du Massif Central, juin 2010

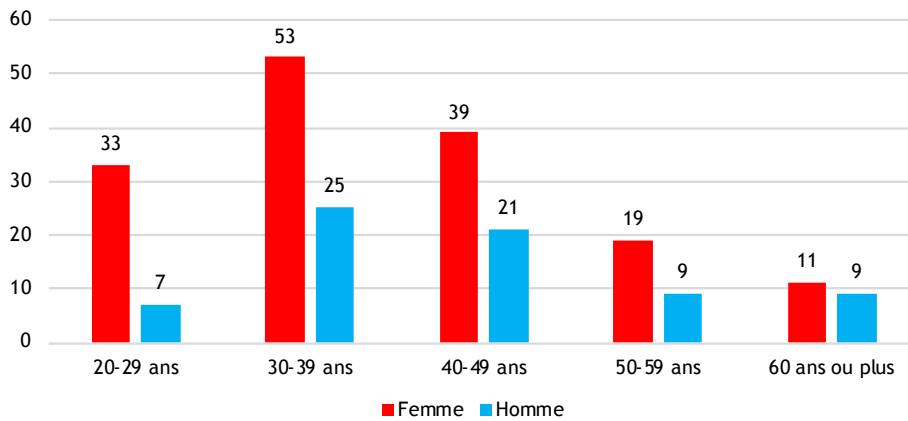
Population par sexe des nouveaux arrivants de l'IPAMAC ayant répondu à l'enquête



Population par tranches d'âges des nouveaux arrivants de l'IPAMAC ayant répondu à l'enquête



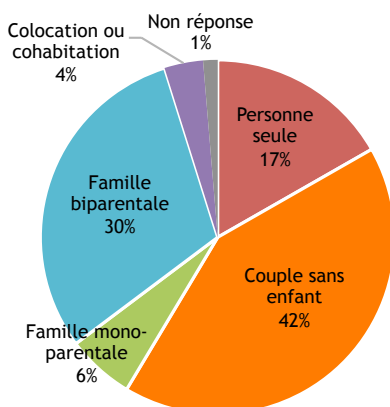
Ventilation de la population enquêtée des nouveaux arrivants de l'IPAMAC par sexe et tranches d'âges



Les femmes sont surreprésentées au sein de l'échantillon dans toutes les tranches d'âge mais plus particulièrement parmi les jeunes répondants.

- Une surreprésentation des couples sans enfant tandis que les personnes seules sont sous-représentées

Composition familiale des répondants de l'enquête nouveaux arrivants



L'échantillon est composé d'une majorité de ménages sans enfant.

Représentant 42 % des répondants, les couples sans enfant sont nettement surreprésentés au sein de l'échantillon par rapport à la population du Massif Central (29 %). A l'inverse, les personnes seules sont largement sous-représentées (17 % dans l'échantillon contre 39 % dans la population du Massif Central).

Les couples avec enfants sont un peu plus présents que dans la population générale (30 % dans l'échantillon contre 22 %) tandis que les familles monoparentales le sont un peu moins.

Bien qu'en faible part - 4 % - les ménages en colocation ou cohabitation sont

significativement plus représentés que dans la population générale (environ 1 %).

La taille moyenne des ménages s'élève ainsi à 2,5 personnes par ménage, contre 2,1 à l'échelle du Massif Central.

Concernant les familles avec enfants, on note une légère sous-représentation des enfants les plus âgés : seuls 28 % des enfants ont plus de 12 ans, contre 37 % de moins de 6 ans et 35 % de 6 à 12 ans.

Les familles nombreuses ne sont pas particulièrement surreprésentées puisque 16 % des familles ont au moins 3 enfants (16 % à l'échelle de la France métropolitaine).

- **Une nette surreprésentation des artisans, des cadres et des agriculteurs**

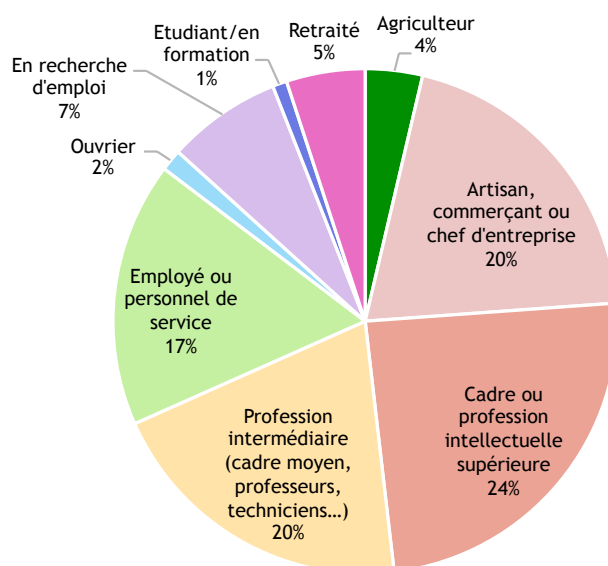
Le graphique suivant présente la répartition des personnes ayant répondu à l'enquête par type d'activité. Elle a été comparée aux données de l'atlas du Massif Central produit par l'INSEE en 2010.

On constate ainsi une nette surreprésentation :

- des artisans, commerçants et chefs d'entreprises, qui représentent 20 % de l'échantillon (5 % des arrivants dans l'étude INSEE) ;
- des cadres et professions intellectuelles supérieures : 24 % de l'échantillon (12 % parmi les arrivants de l'étude INSEE) ;
- des agriculteurs : 4 % de l'échantillon (1 % dans l'étude INSEE).

A l'inverse, sont particulièrement sous-représentés les ouvriers (1 % de l'échantillon pour 14 % des arrivants dans l'étude de 2010) ainsi que les retraités (5 %) et les étudiants (1 %).

Situation socioprofessionnelle des répondants de l'enquête nouveaux arrivants

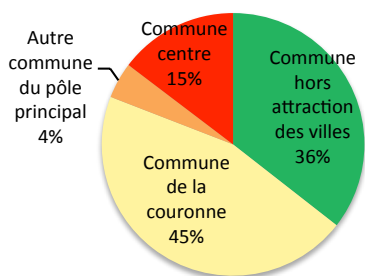


c. Un mouvement de l'urbain vers le rural

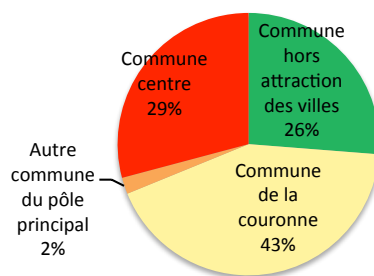
Au sein des parcs, les communes dans lesquelles se sont installés les enquêtés appartiennent sans surprise à l'espace rural : 36 % des enquêtés résident dans une commune hors influence d'une ville, dans la nomenclature réalisée par l'INSEE³, et 45 % sont situés dans une couronne (graphique ci-dessous à gauche).

Au regard du poids démographique de ces différents sous-espaces au sein des PNR, on constate que les enquêtés sont surreprésentés au sein des communes les plus rurales, situées hors de l'attraction d'une ville. On note au contraire une sous-représentation du poids des communes centres au sein de l'échantillon d'enquêtés.

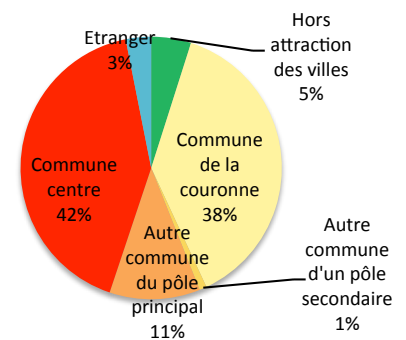
Ventilation des enquêtés selon la typologie de leur commune actuelle



Ventilation de la population des PNR selon la typologie de la commune



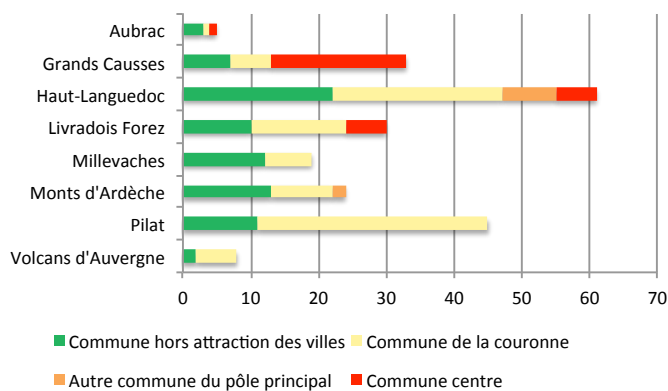
Ventilation des enquêtés selon la typologie de leur commune antérieure



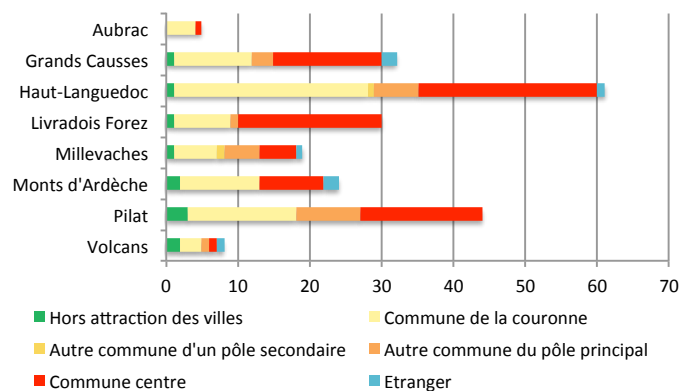
Si l'on observe les communes de provenance des enquêtés, on observe un mouvement assez net de départ des espaces à dominante urbaine vers le rural. Seuls 5 % des arrivants de l'échantillon résidaient antérieurement dans une commune hors de l'attraction d'une ville. A l'inverse, plus de la moitié résidait dans un pôle urbain principal, en grande majorité dans une commune centre de ce pôle.

Ce mouvement se confirme pour l'ensemble des PNR, avec des variations liées à la taille de l'échantillon et à la configuration du PNR.

Ventilation des enquêtés selon la catégorie de la commune de résidence actuelle, par PNR



Ventilation des enquêtés selon la catégorie de résidence antérieure, par PNR

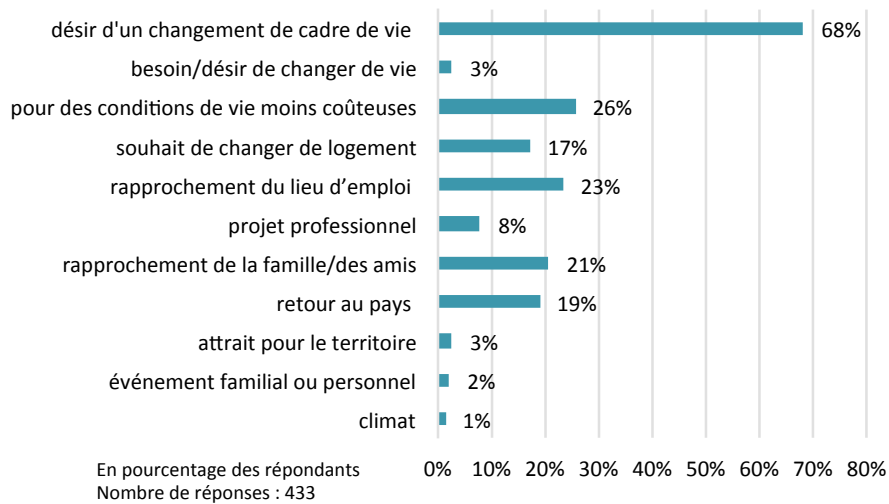


³ Zonage en aire d'attraction des villes, INSEE, 2020.

3. Motivations et éléments déclencheurs du changement de vie

a. Le cadre de vie comme principale motivation au changement de territoire de vie

Pour quels principaux motifs avez-vous changé de territoire de vie ?



Les deux tiers des enquêtés mentionnent le désir de changer de cadre de vie comme l'un des principaux motifs de leur changement de territoire. 3 % d'entre eux expriment plus largement un désir ou besoin de changer de vie.

La famille de motifs ensuite la plus représentée est le rapprochement du réseau familial ou amical (21 %) ou plus largement le retour au pays (19 %).

Plus du quart des enquêtés ont été poussés au changement par le souhait de conditions de vie moins coûteuses.

17 % souhaitaient changer de logement, motif qui renvoie pour partie également à des questions budgétaires.

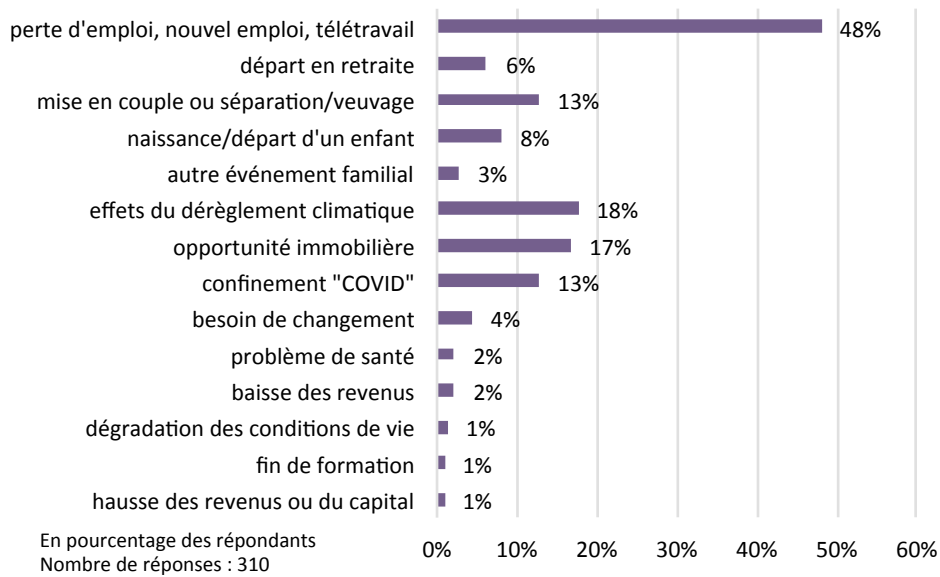
Enfin, un peu moins d'un enquêté sur trois a un motif lié à l'emploi : rapprochement du lieu de travail pour 23 % et projet professionnel pour 8 %.

b. Un « passage à l'acte » le plus souvent provoqué par l'emploi ou un événement familial

Au-delà du motif, l'élément déclencheur ou l'un des éléments déclencheurs du déménagement est très fortement lié à l'emploi puisque la moitié des personnes ont « sauté le pas » du fait d'un événement lié à l'emploi :

- nouvel emploi pour 25 %,
- création d'activité pour 13 %,
- mise en place du droit au télétravail pour 4 %,
- perte d'emploi ou cessation d'activité pour 7 %,
- ou encore départ à la retraite pour 5 %.

Un événement particulier a-t-il eu un effet déclencheur sur votre choix de changer de lieu de vie ?



Une autre famille d'événements fréquemment citée est familiale : mise en couple (7 %) ou au contraire séparation ou veuvage (6 %), arrivée d'un enfant (5 %) ou départ du foyer (3 %), ou encore autre événement familial (notamment décès d'un aïeul). Un événement familial a été déclencheur pour près du quart des arrivants interrogés.

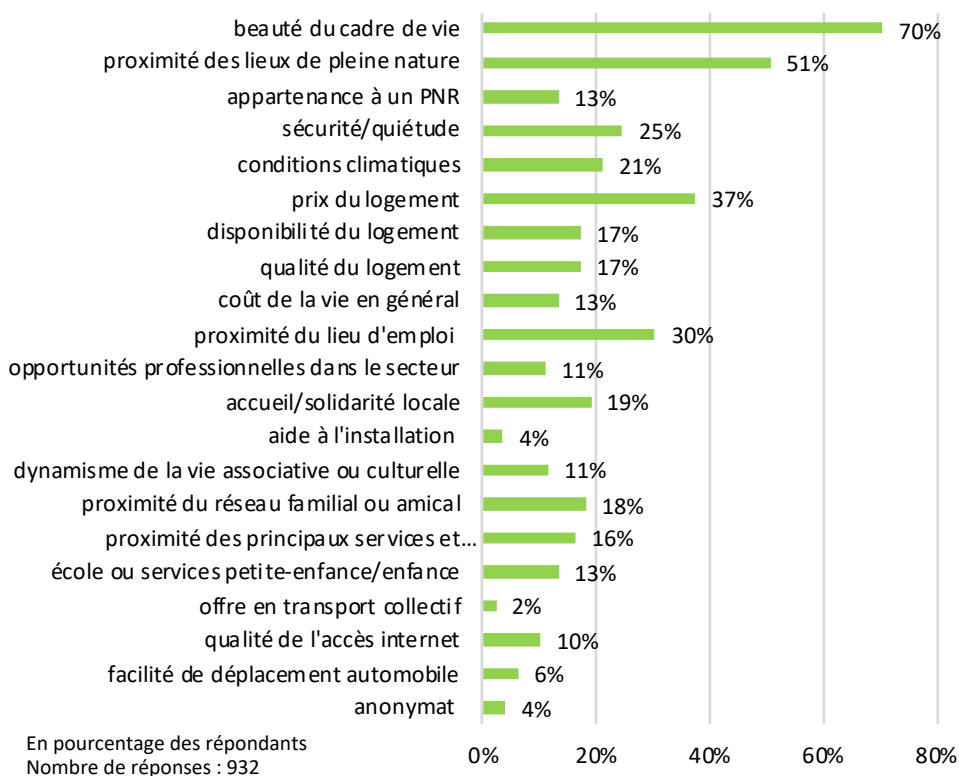
Trois autres types « d'événements » ont été pour certains déclencheurs :

- les effets du dérèglement climatique, pour 18 % des enquêtés, sans que l'enquête permette de préciser si un événement s'est produit dans le territoire de résidence en particulier ;
- une opportunité immobilière a été déterminante pour 17 % ;
- le confinement, quant à lui, a déclenché le « passage à l'acte » pour 13 % des enquêtés.

On note enfin que, au-delà de la motivation du changement de cadre de vie, 4 % mentionnent spontanément « un besoin de changement » comme événement déclencheur, évoquant un « ras le bol » ou un « mal-être proche de la rupture ».

c. Des critères de choix multiples mais où l'attrait pour le cadre de vie prédomine nettement

Lors de votre installation dans votre nouveau territoire, quels critères ont été déterminants dans le choix de votre nouveau lieu de vie ?



- **Une forte majorité des arrivants recherche un cadre de vie rural ou montagnard offrant un accès aux espaces naturels**

Les critères de choix du nouveau lieu de vie renvoient très majoritairement à un cadre de vie préservé et naturel :

- 70 % des personnes interrogées citent le charme ou la beauté du cadre de vie comme l'un des 5 principaux critères de choix de leur nouveau lieu de vie.
- Dans le même ordre d'idée, 51 % priorisaient la proximité de lieux de pleine nature ;
- La sécurité et la quiétude de l'environnement sont également cités par 25 % ;
- Enfin, les conditions climatiques ont été déterminantes pour 21 % des enquêtés, renvoyant au cadre montagnard ou naturel.

- **Un label PNR assez peu représenté dans les critères d'installation**

En revanche, on note que l'appartenance à un PNR est relativement peu discriminante : seuls 13 % la citent comme l'un de leurs principaux critères de choix.

Pourtant, 92 % des enquêtés savent qu'ils habitent dans un parc naturel régional et 89 % connaissent l'appellation exacte de leur PNR.

- **Un tiers des répondants avait des critères relatifs au logement**

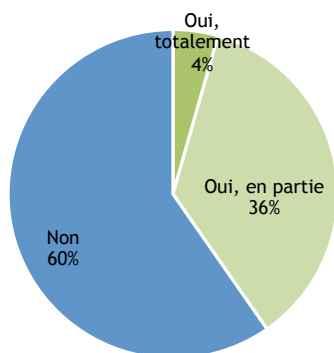
Une seconde famille de critères fortement représentés a trait au logement : 37 % des enquêtés avaient pour critère prioritaire le prix du logement, 17 % sa disponibilité et 17 % sa qualité.

On peut à ce sujet noter que les trois quarts des enquêtés résident dans une maison avec un extérieur (10 % dans un appartement avec extérieur, 4 % dans une maison sans extérieur et 10 % dans un appartement sans extérieur).

Les enquêtés sont aux deux tiers propriétaires de leur logement, ce qui peut renvoyer à un choix comme à la faiblesse de l'offre locative de qualité évoquée par de nombreux représentants de PNR.

- **Un lien à l'emploi également représenté dans les critères de choix de 40 % des répondants**

Exercez-vous votre activité professionnelle en télétravail ?



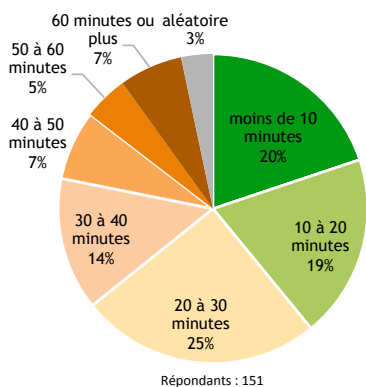
Enquêtés concernés : 181

Le lien à l'emploi reste également fortement représenté dans les critères d'installation : 30 % des enquêtés ont choisi leur lieu de vie en fonction de la proximité de l'emploi et 11 % en fonction des opportunités professionnelles dans le secteur.

De fait, le télétravail reste encore limité chez les nouveaux installés du panel : parmi les personnes en emploi (hors agriculteurs), seuls 4 % exercent complètement leur activité en télétravail. 36 % sont partiellement en télétravail et 60 % ne télétravaillent pas du tout.

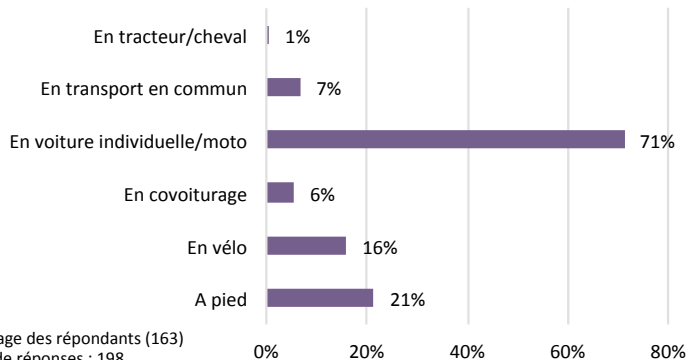
Les temps de déplacement sont contrastés : alors que 40 % des personnes concernées ont moins de 20 minutes de temps de trajet, tous modes confondus, 40 % ont 20 à 40 minutes de trajet et près de 20 % plus de 40 minutes, dont 7 % plus d'une heure.

Temps de déplacement moyen entre le domicile et le lieu de travail tous modes confondus



Répondants : 151

Quels modes de transport utilisez-vous pour vous rendre au travail ?

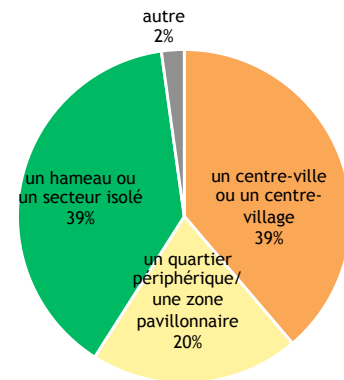


Pourcentage des répondants (163)
Nombre de réponses : 198

Le véhicule motorisé personnel reste le mode de transport le plus utilisé. On note la faiblesse des transports en commun mais près de 40 % des personnes enquêtés se déplacent à pied ou à vélo. 20 % environ des enquêtés utilisent plusieurs modes de transport.

La part relativement importante des modes doux peut s'expliquer par divers facteurs : la multiplicité des modes de transport, l'importance des travailleurs indépendants travaillant dans la même commune et le fait que seuls 40 % des arrivants résident dans un hameau ou un secteur isolé.

Situation du logement des nouveaux arrivants de l'IPAMAC au sein de la commune



• **D'autres critères plus dispersés**

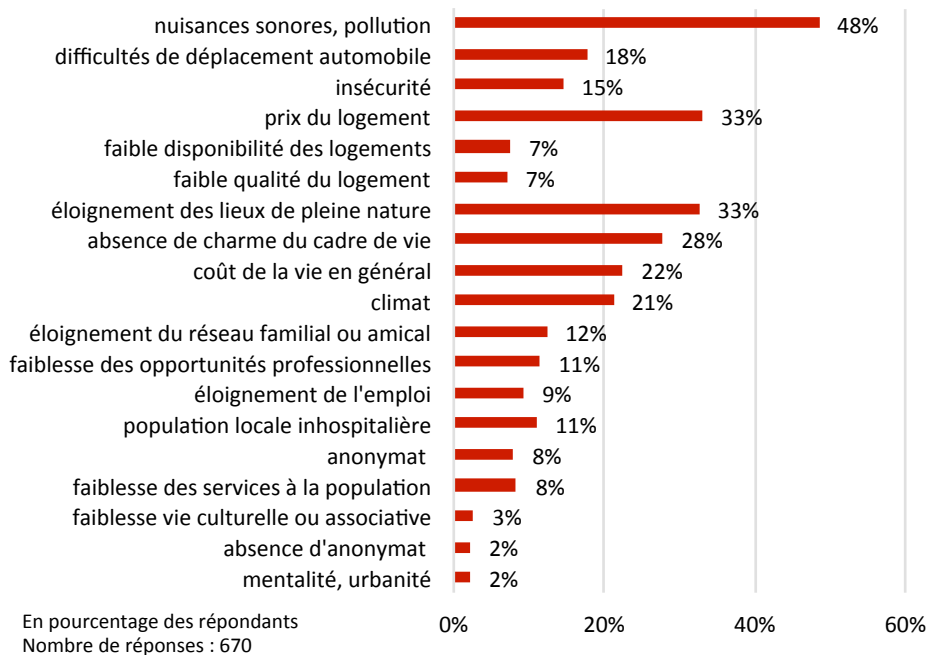
Parmi les autres critères fréquemment cités, sont à noter :

- L'accueil et/ou la solidarité locale, cités par près d'un enquêté sur cinq
- La proximité des principaux services ou commerces (16 %)
- La présence/proximité d'une école ou de services dédiés à la petite enfance ou l'enfance (13 %)
- Le dynamisme de la vie culturelle ou associative (11 %)
- Le coût de la vie en général (13 %)

On note que la qualité de l'accès internet est relativement peu souvent citée : seulement 10 % des enquêtés. De même la facilité des déplacements automobiles.

d. Des nuisances et inconvénients urbains qui ont fortement contribué au départ

Quels inconvénients de votre précédent lieu de vie ont contribué à votre départ ?



Les inconvénients du précédent lieu de vie ayant contribué au départ des enquêtés renvoient globalement aux mêmes critères.

Les nuisances de la vie urbaine constituent en effet la première famille d'inconvénients citée par les enquêtés : nuisances ou pollution, pour près de la moitié des enquêtés, difficultés de déplacement automobile (18 %), insécurité (15 %). De manière corrélée sont fréquemment cités l'éloignement des lieux de pleine nature (33 %) et l'absence de charme du cadre de vie (28 %), ou encore le climat (21 %).

Le logement est la seconde : un tiers citent le coût de leur logement parmi les principaux inconvénients de leur précédent lieu de vie, 7 % leur faible disponibilité et 7 % leur manque de qualité. Le coût de la vie en général est également cité par 22 % des enquêtés.

e. Près de la moitié des arrivants ne connaissait pas bien le territoire avant de construire son projet

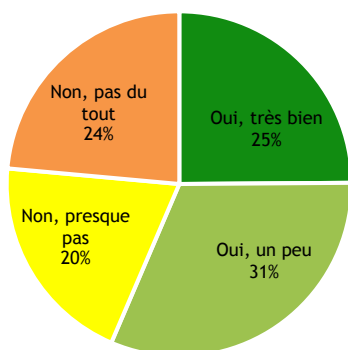
Un quart seulement des enquêtés connaissait très bien le territoire avant de s'y installer.

31 % le connaissaient un peu et 45 % ne le connaissaient presque pas (20 %) voire pas du tout (24 %).

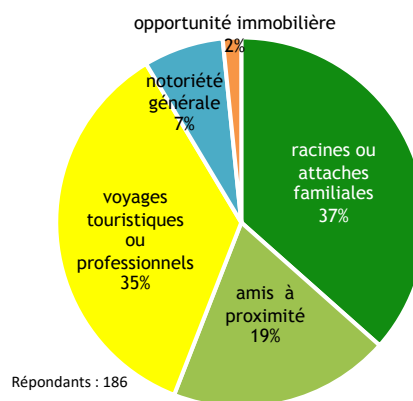
Pour ceux qui connaissaient préalablement le territoire, c'est le plus souvent du fait d'attaches familiales (certains y ayant même séjourné par le passé), pour 37 % ou amicales, pour 19 %. Les voyages touristiques et professionnels sont également fréquemment la cause de connaissance du territoire.

La notoriété générale n'est en revanche que rarement citée : 7 % seulement des enquêtés. 2 %, enfin, ont connu le territoire via une opportunité immobilière.

Connaissiez-vous votre lieu de résidence actuel avant de construire votre projet (commune ou secteur géographique plus large) ?



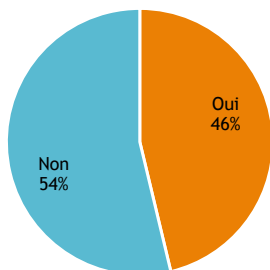
Si vous connaissiez le territoire avant de vous y installer, de quelle manière ?



4. Un soutien à la création/reprise d'activité disponible lorsqu'il est recherché

a. Des créateurs d'activité très fortement représentés dans le panel des répondants

Avez-vous créé ou repris une activité professionnelle à l'occasion de votre installation dans le territoire ?



On note la très forte représentation des créateurs d'activité dans le panel des répondants : 46 % ont créé ou repris une activité professionnelle à l'occasion de leur installation dans le territoire, soulignant le caractère déterminant de l'activité indépendante parmi les arrivants du panel.

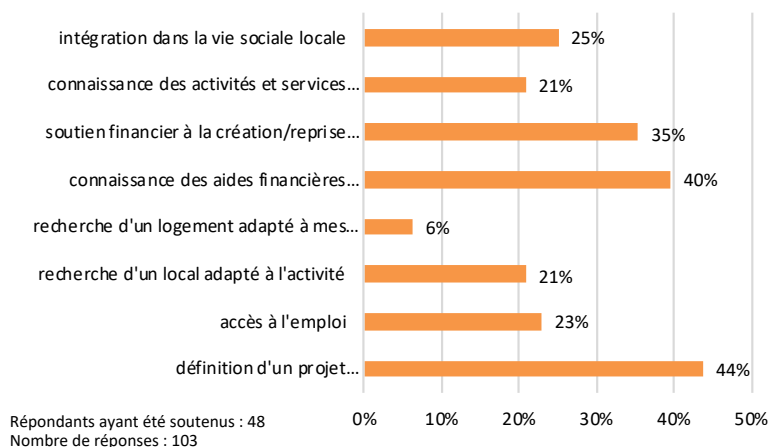
Il est toutefois possible que certaines personnes aient interprété « reprise d'activité » au sens large d'avoir repris une activité professionnelle après une interruption.

b. Un peu moins de la moitié des créateurs/repreneurs a reçu un soutien dans son installation

Parmi les créateurs d'activité, un peu moins de la moitié (46 %) déclare avoir été soutenue dans son projet professionnel. Ce soutien prend principalement la forme :

- d'une aide à la définition du projet professionnel ou de la viabilité économique du projet, pour 44 % des personnes qui se sont dites « soutenues »
- d'une connaissance des aides financières mobilisables pour l'activité, pour 40 %
- d'un soutien financier à leur activité professionnelle dont ont bénéficié 35 % des créateurs/repreneurs

Si vous avez été soutenu dans votre projet professionnel, dans quels domaines ?



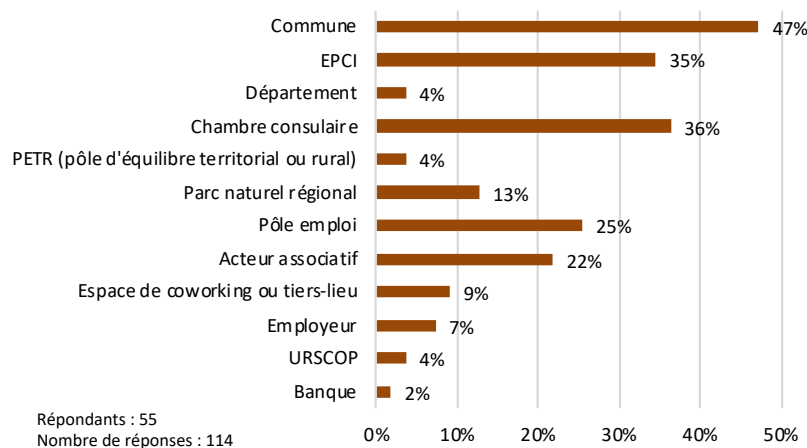
Ainsi, 54 % des créateurs d'activité n'expriment aucun soutien (57 personnes). Seules 4 d'entre elles indiquent ne pas avoir été soutenues malgré leur demande. Les autres

indiquent explicitement ne pas avoir cherché de soutien (35 personnes) ou ne s'expriment pas (15 personnes).

c. Une diversité de structures intervenant dans le soutien aux créateurs d'activité

Les créateurs d'activité ont été soutenus par une diversité de structures et acteurs. La commune est la plus fréquemment citée par les répondants (47 % des répondants). A ses cotés, l'EPCI intervient également fréquemment (35 %). Le département est quant à lui plus rarement cité. Les chambres consulaires sont également l'un des principaux acteurs de l'accompagnement (36 %), de même que pôle emploi (25 %) et des acteurs associatifs locaux (22 %), parmi lesquels ont par exemple été cités Âme sud, l'Adie, Terres Vivantes, Lozère nouvelle vie, etc.

Si vous avez été soutenu dans votre projet professionnel, par quels acteurs ?



Le PNR est cité par 13 % des répondants (7 personnes).

Quelques personnes ont apporté des éclairages complémentaires sur l'accompagnement, saluant l'accompagnement reçu ou suggérant des innovations, notamment :

- des échanges d'expériences entre porteurs de projet ;
- une mise en réseau des jeunes partis faire leurs études hors du territoire et souhaitant revenir au pays ;
- un accès plus aisé aux informations et contacts utiles ;
- des aides moins ciblées sur des profils précis (« on n'a rien si on ne rentre pas dans les cases ») ;
- l'accès à des locaux d'activités dans le bâti ancien.

5. Des ménages majoritairement intégrés et se projetant généralement à long terme dans le territoire

a. 80 % des arrivants estiment avoir été bien accueillis

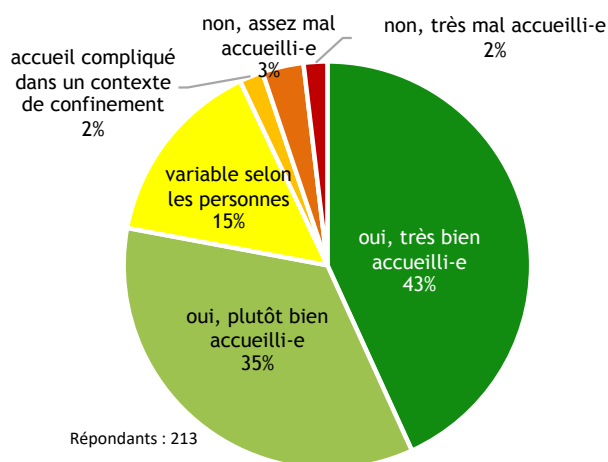
La grande majorité des habitants ayant répondu à l'enquête estiment avoir été bien accueillis dans le territoire : très bien pour 43 % et plutôt bien pour 35 %.

15 % nuancent en estimant que l'accueil a été variable selon les personnes.

2 % n'ont pas bénéficié d'un bon accueil mais dans un contexte de confinement.

Enfin, 5 % estiment avoir été assez mal accueillis (3 %), voire très mal accueillis (2 %).

A votre arrivée dans le territoire, vous êtes-vous senti-e bien accueilli-e ?



À votre arrivée, à quelles occasions avez-vous pu faire connaissance avec les habitants du territoire ?



Les principales modalités de rencontre et d'intégration sont la participation à des activités associatives (sportives ou culturelles), pour 44 % des enquêtés, l'activité professionnelle, pour 42 %, mais aussi l'attitude accueillante des voisins : les voisins sont venus à la rencontre d'environ 40 % des enquêtés, témoignant d'une certaine hospitalité. Les habitants sont eux-mêmes allés au contact de leurs voisins dans près de 20 % des cas.

L'école, les activités des enfants, la fête des voisins ou une fête de quartier sont d'autres occasions d'intégration moins fréquemment citées.

Enfin, on note que les réunions d'accueil des nouveaux habitants, généralement à l'initiative de la commune, sont assez marginales : seuls 9 % des enquêtés indiquent en avoir bénéficié, qu'elles ne leur aient pas été proposées ou qu'ils n'y soient pas allés.

b. Les deux tiers des ménages pensent demeurer dans le territoire à moyen terme

À la question de savoir s'ils projettent de changer à nouveau de lieu de vie dans les 5 ans à venir, 20 % répondent affirmativement, pour 8 % avec certitude et pour 12 % avec probabilité.

La première cause d'un départ du territoire serait professionnelle : 31 % des partants potentiels déplorent un manque d'opportunités professionnelles dans leur territoire actuel ou estiment que davantage d'opportunités seraient disponibles dans d'autres secteurs. En lien avec ce motif, 4 % citent l'éloignement de leur lieu d'emploi, générant des déplacements automobiles importants.

Le second motif est l'envie de changer, de découvrir de nouveaux territoires et n'est donc pas directement lié aux aménités du lieu de vie actuel.

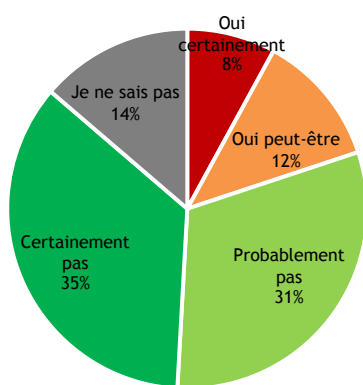
L'éloignement des services et équipements est cité par 13 % des répondants.

S'y ajoute la « vie sociale » (« absence de points de rencontre », absence de « lien avec une communauté », manque de « dynamisme », manque de vie sociale, « il ne se passe rien en Auvergne ») pour 11 % des répondants (5 personnes).

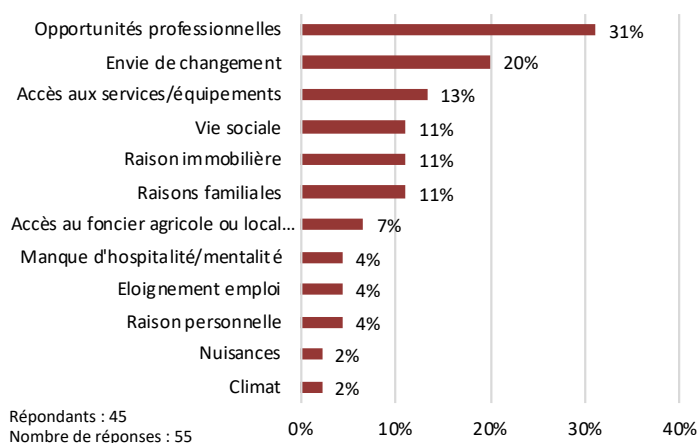
Un souhait de changer de logement, une opportunité immobilière hors du territoire sont cités par quelques enquêtés.

Enfin, il est à noter que 3 personnes quittent le territoire pour des difficultés foncières liées à l'activité agricole ou artisanale ou une situation plus favorable de ce point de vue dans un autre territoire.

D'ici 5 ans, projetez-vous de changer à nouveau de lieu de vie ?



Si vous envisagez de changer à nouveau de lieu de vie, pour quelles raisons ?



Ainsi, les deux tiers se projettent au moins à moyen terme dans le territoire, certains soulignant leur franche adéquation à leur environnement et leur bonne intégration. 15 % restent indécis.